

BRAIE

dépot du 16-02-2022

Regarde Bray-Dunes

Association de Défense du Littoral Est (ADELE)  
Maison de l'environnement  
106 avenue du casino  
59240 DUNKERQUE  
Président : M Jean Pierre MOUGEL



à Monsieur le Commissaire enquêteur  
à l'attention de M Francis LECLAIRE

Objet : *Enquête publique Communes de Bray-dunes et Zuydcoote*  
*Projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand*  
*Observations et avis de l'ADELE*

Affaire suivie par M Michel MARIETTE et Mme Huguette FLAMENT

Monsieur le Commissaire enquêteur

Le projet d'extension appelle de la part de l' ADELE, les observations suivantes :

1. Au sujet du cordon bordier (avant-dunes dynamique) comprenant les laisses de mer, les dunes embryonnaires et les dunes blanches, la partie située sur le Domaine Public Maritime subit des modifications importantes lors des phénomènes tempétueux rapprochés ( exemple les tempêtes Xaver, Egon et Eléonor ) ce qui a eu pour conséquence une absence de réalimentation en sable du haut de l'estran ( plage sèche )

A titre d'exemple, les pieux et ganivelles mises en place à l'Est de Zuydcoote n'ont pas empêché la dune blanche de reculer de manière significative.

Contrairement à la dune du Perroquet , le secteur est en milieu érosif avec une accentuation du phénomène au fur et à mesure que l'on se rapproche de Zuydcoote poste de secours plage.

Le dossier devrait préciser si l'ensemble de la plage n'a pas tendance à baisser depuis plusieurs années.

Avec ces conditions particulières, vouloir fixer une limite de l'extension de la réserve naturelle côté mer paraît problématique, tant que l'estran, qui subit des variations saisonnières bien marquées n'aura pas trouvé son profil d'équilibre. Ceci semble impossible avec les effets croissants du changement climatique ( montée régulière du niveau de la mer avec point d'attaque de la dune blanche différent d'une part et accentuation des phénomènes tempétueux d'autre part ).

2. Quant à l'appropriation de la partie « laisses de mer » , attention à ne pas compliquer les missions incombant aux services de l'Etat, voire des collectivités, y compris GEMAPI. Cela d'autant plus qu'entre Bray-dunes « rampe à bateaux » et poste de secours plage de Zuydcoote, il n'existe pas d'accès « pompiers » à la mer pour d'éventuelles opérations :
  - Ramassage de matières dangereuses (voire des sachets de drogues ) amenées par la mer
  - Pollution hydrocarbures ( ou autre produit) par les navires avec déclenchement par M le Préfet, du plan POLMAR Terre. Sinistre nécessitant selon les cas, de disposer d'un endroit pour monter, des capacités de stockage très provisoires toute proches. A ce sujet , il y aura lieu de saisir Monsieur le Préfet maritime pour mettre à jour l' Atlas POLMAR. Ce point est d'autant plus important qu'entre le bancs Hills et le banc Breedt , se trouvent les concessions mytilicoles ( moules de Dunkerque )
  - Vestiges de guerre de l'opération DYNAMO
  - Évacuation éventuelle d'un gros mammifère marin échoué

3. L'extension sur la partie continentale n'appelle pas d'observations particulières. Nous y sommes très favorables.

CONCLUSION :

Avis favorable pour la partie continentale.

Avis favorable avec réserve concernant le DPM.

**Adèle**

Association de Défense  
de l'Environnement  
du Littoral-Est  
Affiliée à l'ADELFA

Maison de l'environnement - 106, avenue du Casin:  
59240 DUNKERQUE - Tél.: 03 28 20 30 40

le 15/02/2022

H. Hamant